



## DÉCISION DU MAIRE

(Application des articles L. 2122.22 et L 2122.23 du C.G.C.T.)

N° : 0122-39

Date : 19 SEP. 2022

Mis en ligne le : 19 SEP. 2022

**Domaine d'intervention : Finances / 7.3 Emprunt**

**OBJET : MOBILISATION FINANCIERE 2022 – LA BANQUE POSTALE**

Le Maire de Vitrolles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122.22 et L 2122.23,

Vu la délibération n°20-47 en date du 26 Mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la délibération n°22-40 en date du 24 mars 2022 renouvelant la délégation du conseil municipal au Maire en matière de dette

Considérant le rapport d'analyse des offres pour la consultation bancaire 2022,

Considérant que l'accord de principe donné par La Banque Postale satisfait aux besoins en investissement de la commune, et propose des conditions préférentielles,

### D É C I D E

#### Article 1 :

De contracter auprès de la Banque Postale un emprunt de 7 000 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 7 000 000 € (sept millions d'euros)
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 2,67 %
- Base de calcul : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Mode d'amortissement : capital constant
- Périodicité : trimestrielle
- Versement des fonds : en 1 fois avant la date limite du 26 octobre 2022
- Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt
- Score Gissler : 1A

#### Article 2 :

De signer le contrat de prêt de 7 000 000 € proposé par la Banque Postale sur les bases précitées ainsi que la demande de versement des fonds.

Article 3 :

La présente Décision du Maire entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131.1 du CGCT accomplies.

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet ainsi qu'à Monsieur le Trésorier du SGC de Berre l'Etang.

**Loïc GACHON**  
Maire de Vitrolles

